

Constantine, le 7 février 1914

Le Commissaire central de Constantine
à Monsieur le Préfet de Constantine
(affaires indigènes)

M. le Commissaire de police du 2° arrondissement
m'adresse le rapport suivant:

"Rapport spécial

"à Monsieur le Commissaire central

"Additionnellement à mon rapport de ce jour
N°593, j'ai l'honneur de faire connaître à M. le Commis-
saire central que vers 6 heures du soir les agents Amram
Rahmouni et Saffar ont conduit au commissariat un tirail-
leur indigène qui venait d'être frappé par des israélites
rue de France, près du Lycée.

"Interrogé par mes soins ce militaire m'a déclara-
ré se nommer Kambri Mohamed ben Grinet, 17° Compagnie
N° matricule, 10245 il a ajouté qu'il passait seul rue de
France, lorsque des israélites qu'il ne connaît pas lui ont
porté des coups de bâton et lui ont arraché sa baïonnette.
Grâce à l'intervention des agents ce soldat a pu être dégagé
des mains de ses agresseurs. Kambri Mohamed déclare en
outre que devant lui marchait un groupe de 8 tirailleurs
parmi lesquels le soldat Boukra qui criaient et insultaient
les juifs et les traitaient de: maquereau, assassins, sau-
vages. Il attribue les coups qu'il a reçu à ces insultes.

"Quelques minutes après une grande effervescence a
régné dans la rue de France, plusieurs tirailleurs sont
arrivés, la plupart ont dégainé, mais les agents sont in-
tervenus aussitôt et aidés par l'adjudantournier du 3°
zouaves, ils ont arrêtés et conduits au bureau les nommés:

.....

"Kenaffra Saad ben Amar	} 17ème compagnie
Boumaza Salah ben Mohamed	
Madani ben M'Hamed	
Soule Belkassem ben Tahar	
Nadji Ebrahim ben Mohamed	
Tra Salah ben Mohamed	
Bouselba Amar Boubellah	
et Bendjelloul Mohamed ben Hammou qui avait été arrêté	

et conduit a la place a trois heures du soir, prouvant ainsi qu'il mettait a execution les menaces qu'il avait faites a mon commissariat et qui sont relatées dans mon précédent rapport.

"Tous ces militaires ont été conduits a la Casbah par une patrouille de tirailleurs, accourue dès les premiers incidents.

"Avant de quitter le commissariat le soldat Bendjelloul Mohamed a réitéré ses menaces en disant qu'il reviendrait au quartier israélite et se vengerait.

"L'agent Oumamar m'a fait connaître en outre qu'avec son collègue Beunegab il avait conduit a la Place les tirailleurs: Lounès N° matricule 1882, Chachoua 3255, Biskri 3593, Filali et Naceur jeunes soldats qui causaient du tapage rue de France près la rue Sérigny.

"Les blessures reçues par les militaires sont sans aucune gravité.

"Pour parer a toute éventualité et réprimer tout mouvement de révolte un piquet de 40 zouaves a été placé place Négrier un poste de 12 zouaves a été mis rue Thiers et un poste de 20 tirailleurs place des Galettes.

"A neuf heures du soir le calme régnait et les zouaves ont regagné leur casernement. Le poste des tirailleurs a été renvoyé a 10 heures 1/2.

"Aucun israélite n'a été blessé et les militaires n'ont pas fait usage de leurs armes.

Constantine, le 8 février 1914.

ALGERIE

Le commissaire de police:

Signé: PAULET.

Les mesures d'ordre que j'ai obtenu hier de l'autorité militaire seront continuées ce soir. Le quartier israélite est consigné aux tirailleurs. En ce qui me concerne j'ai doublé les postes d'agents sur la voie publique et pris les mesures nécessaires en vue de réprimer tout mouvement de désordre dans le quartier de la rue de France.

Constantine, le 8 février 1914

Le Commissaire central:

Signé: MASSE.